

Faire une demande de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme en ligne, c'est désormais possible à :

https://ideau.atreal.fr



Anticipez votre calendrier par rapport à la date du début des travaux (le déloi d'instruction peut durer plusieurs mois).



Créez votre compte utilisateur sur le portail de salsine par voie électronique IDEAU. Conservez identifiant et mot de passe pour consulter, compléter, déposer.



Réunissez l'ensemble des pièces mécessaires à l'instruction de votre demande d'autorisation d'urbanisme.



Laissez-vous guider dans la saisie des formulaires et procédez à la constitution de votre dossier.



Suivez ou agissez sur votre dossier dans demandes en cours

